

Canada  
Province de Québec  
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 23 mars 2020.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue lundi le 23 mars à dix-huit heures quinze (18h15), à la salle du conseil du Centre communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;  
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;  
M<sup>me</sup> Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;  
M<sup>me</sup> Lise Blackburn, conseillère au district no 4;  
M<sup>me</sup> Nellie Fleury, conseillère au district no 5  
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue;
2. Signification de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. **Administration générale :**
  - 4.1 Avis de motion règlement no 2020-464 ayant pour objet de modifier l'article 3 du règlement no 2019-460 sur les modalités de paiements des taxes foncières et des compensations pour l'exercice financier 2020;
  - 4.2 Adoption du projet de règlement no 2020-464 ayant pour objet de modifier l'article 3 du règlement no 2019-460 sur les modalités de paiements des taxes foncières et des compensations pour l'exercice financier 2020;
  - 4.3 Résolution modifiant le taux d'intérêt décrété pour l'année 2020 et applicable à toute somme due à la municipalité de l'Ascension de N.-S.;
5. Affaires nouvelles:
  - 5.1
  - 5.2
6. Période de questions;
7. Levée de la séance spéciale.

#### **MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

## **SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

### **R. 2020-063 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier.

De laisser ouvert ledit item "Affaires nouvelles".

#### **Adoptée**

### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO 2020-464 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT NO 2019-460 SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENTS DES TAXES FONCIÈRES ET DES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

Madame la conseillère Lise Blackburn présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation le Règlement n° 2020-464 ayant pour objet de modifier l'article 3 du règlement no 2019-460 sur les modalités de paiements des taxes foncières et des compensations pour l'exercice financier 2020.

À la séance prévue pour son adoption, il ne sera pas nécessaire d'effectuer une lecture dudit règlement étant donné la demande de dispense de lecture produite par Madame Blackburn.

#### **Adoptée**

### **R. 2020-064 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-464 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT N° 2019-460 SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENTS DES TAXES FONCIÈRES ET DES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

**ATTENDU** que la municipalité de l'Ascension de N.-S. a adopté le 16 décembre 2019, le Règlement n° 2019-460 sur les modalités de paiements des taxes foncières et des compensations pour l'exercice financier 2020, applicable pour l'année 2020;

**ATTENDU** que l'article 989 du Code municipal du Québec autorise le conseil municipal à imposer et à prélever sur le territoire de la municipalité par voie de taxation directe, soit sur les biens-fonds imposables de son territoire, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci;

**ATTENDU** que l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la municipalité à décréter par résolution un taux d'intérêt différent que celui prévu, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

- ATTENDU** que l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale autorise le conseil municipal de permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;
- ATTENDU** que la municipalité a prévu, conformément à l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le paiement des taxes pouvait être fait en 5 versements;
- ATTENDU** que la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;
- ATTENDU** que la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux de la taxe foncière annuelle applicable sur son territoire;
- ATTENDU** qu'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Lise Blackburn lors de la séance du conseil tenue le 23 mars 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Qu'il y a lieu de modifier l'article 3 du Règlement n° 2019-460;

Que les échéances des versements afin d'acquitter le paiement des taxes municipales prévues au Règlement n° 2019-460 sont reportées aux dates suivantes :

Anciennes échéances	Nouvelles échéances
1 <sup>er</sup> mai 2020	1 <sup>er</sup> juin 2020
1 <sup>er</sup> juillet 2020	1 <sup>er</sup> août 2020
1 <sup>er</sup> septembre 2020	1 <sup>er</sup> octobre 2020
1 <sup>er</sup> novembre 2020	1 <sup>er</sup> décembre 2020

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION : 23 mars 2020

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉGLEMENT : 23 mars 2020

ADOPTION DU RÉGLEMENT:

PUBLICATION :

**Adoptée**

**R. 2020-065 RÉSOLUTION MODIFIANT LE TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLE À TOUTE SOMME DUE À LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE N.-S.**

**CONSIDÉRANT** que le Règlement n° 2019-460 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la municipalité de l'Ascension de N.-S. est fixé à 12 % par année;

**CONSIDÉRANT** la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité de désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de l'Ascension de N.-S. qui demeure impayée en date du 1<sup>er</sup> mars 2020 est établi à 0 % par année;

Que ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 31 août 2020.

**Adoptée**

**AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est traité à cet item.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

**R. 2020-066 LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 19h20.

**Adoptée**

---

LOUIS OUELLET,  
Maire

---

NORMAND DESGAGNÉ,  
Directeur général et secrétaire-trésorier